



LMNP titre de séjour visiteur

Par mits

Bonjour, Je suis titulaire d'un titre de séjour « visiteur » qui ne me permet pas d'exercer une activité professionnelle. J'ai mis en location ma maison tant que LMNP. C'est légal ou pas ? ou la location meublée courte durée considère comme une activité professionnelle ? Merci pour votre réponse